

**Interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts pour un rayonnement international de l'Université de Lausanne : Se donner les moyens d'immatriculer à temps les étudiantes et étudiants étrangers**

*Développement*

En mars dernier, notre hémicycle a accepté à l'unanimité que le Conseil d'Etat transmette aux Chambres une demande de modification du droit fédéral afin de permettre aux étudiantes et étudiants étrangers qui ont suivi leur cursus en Suisse d'obtenir un permis de travail pendant trois ans dès l'obtention de leur diplôme (master ou doctorat).

Notre canton marque ainsi son attachement à la présence d'étudiantes et étudiants étrangers dans ses hautes écoles. Il rejoint ainsi la position du Conseil fédéral qui considère la proportion d'étrangères et d'étrangers comme un indice général de la qualité et de la compétitivité des hautes écoles suisses [1]. Malheureusement, ce rayonnement international est remis en question dans la pratique par les difficultés que rencontrent certaines et certains candidats étrangers à obtenir à temps les documents nécessaires pour débiter leurs études à l'Université de ce canton.

En effet, si les démarches à entreprendre pour étudier à l'Université de Lausanne semblent simples sur le papier, elles s'avèrent particulièrement complexes en raison des délais imposés. En effet, les demandes sont déposées pour la fin avril et les candidates et candidats reçoivent leur pré-immatriculation, nécessaire à leur demande de visa, entre juillet et août. Sachant que suivant les cas il faut deux à trois mois pour obtenir un visa, la situation devient rapidement problématique. Les candidates et candidats ne parviennent dès lors pas à confirmer leur inscription à temps (au plus tard lors de la reprise des cours), ne pouvant, dès lors, être inscrits pour le semestre, et bien souvent pour l'année académique.

Ces tracasseries administratives ont abouti à des situations délicates de personnes présentes sur le campus quelques semaines après le début des cours, mais ne pouvant débiter leur cursus et étant donc contraintes de rentrer dans leur pays.

Rejoignant la position prise en février dernier par l'Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s (ACIDUL) et la Fédération des étudiant-e-s (FAE) [2], nous estimons qu'il y a une contradiction entre la volonté des instances politiques, la direction de l'Université et la pratique administrative en cours en ce qui concerne les étudiant-e-s, assistant-e-s et doctorant-e-s de nationalité étrangère.

Aussi, nous avons l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat sur les points suivants :

1. Le Conseil d'Etat connaît-il cette situation ?
2. Afin de résoudre ce problème, le Conseil d'Etat pourrait-t-il demander
  - à l'Université d'assouplir et/ou accélérer les procédures d'immatriculation pour les étudiant-e-s, assistant-e-s et doctorant-e-s de nationalité étrangère ;
  - au SPOP de s'engager à traiter en priorité les dossiers des personnes pré-inscrites à l'Université de nationalité étrangère ayant besoin d'un visa ?
3. Si les réponses au point 2 sont négatives, comment le Conseil d'Etat prévoit-il de résoudre cette situation ?

Nous vous remercions par avance des réponses qui seront apportées à ces questions.

---

[1] Message du Conseil fédéral : Formation, recherche et innovation 2008-2011

[2] [http://www.unil.ch/webdav/site/fae/shared/PP\\_etudiant\\_etranger.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/fae/shared/PP_etudiant_etranger.pdf)

---

Lausanne, le 13 mai 2008.

(Signé) *Stéphanie Apothéloz et 27 cosignataires*